



Bureau des élections

Tél 0262 58 88 72

Mail [election@saint-andre.re](mailto:election@saint-andre.re)

## AVIS RELATIF A LA COMMISSION DE CONTRÔLE

**VU** la loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

**CONSIDERANT** la création d'une commission de contrôle dans chaque commune (art L.19 du code électoral), compétente pour exercer un contrôle à postériori des décisions du maire.

### LE MAIRE DE SAINT-ANDRE INFORME LA POPULATION

Que cette commission, chargée de la régularité des listes électorales et de statuer sur les recours administratifs préalables formés devant elle en vue du scrutin, se réunira

**Dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de ville.  
Le Vendredi 17 MAI 2024 de 09h00 à 12h00.**

Cette réunion est publique.

  
Le Maire  
Signé électroniquement par Joe BEDIER  
Date de signature 07/26/04/2024  
Qualité : Maire  
JOË BEDIER